



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 20 juillet 2023

Objet : Approbation de plan de financement relatif au conditionnement, au transport et au stockage des collections du Palais Caraffa

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame Livia GRAZIANI-SANCIU ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame PELLEGRINI Leslie ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le Palais Caraffa, érigé au XVIII^e siècle, est un exemple de maison patricienne unique, toutes les autres grandes demeures bastiaises de la même époque ayant perdu leur unité, leurs décors intérieurs et leur mobilier d'origine.

Les collections du Palais Caraffa sont constituées de plus de 5 500 ouvrages, 6 000 plaques de verre photographiques, une centaine de pièces de mobilier, une quarantaine de portraits peints, aquarelles ou gravures, des dizaines d'objets de curiosité (herbiers, collections d'insectes, reliques, médaillons en cheveux...), des centaines de pièces de textile, dont deux robes du milieu du XVIII^e siècle, du matériel photographique ancien, des jouets d'enfant de la fin du XIX^e siècle, des pièces d'archives précieuses, dont des correspondance de la famille avec Voltaire ou Rousseau, des titres de noblesse, des parchemins...

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1111-10 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/11/01/19 en date du 10 novembre 2021 portant approbation du plan de financement prévisionnel de trois opérations du programme et sollicitation de la collectivité de Corse au titre de la Charte urbaine dans le cadre d'Action Cœur de Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 18 juillet 2023 ;

Considérant que Le palais Caraffa est sis sur deux copropriétés distinctes, le 2-4 et le 6 rue du chanoine Letteron ;

Considérant que la ville possède 1594 m² sur une surface totale de 2028 m² ;

Considérant que l'étage noble, d'une surface de 300m², comporte, entre autres pièces remarquables, un grand salon-bibliothèque voûté et décoré, une chapelle privée et un salon orné de décors peints dédié au Duc de Wurtemberg ;

Considérant que le projet prévoit la conservation du bâtiment en copropriété, avec une gestion patrimoniale de l'étage noble par la Ville ;

Considérant que l'opération prévoit une ouverture au public de l'étage noble (notamment sur le thème des demeures patriciennes corses des 18^{ème} et 19^{ème} siècles) pour permettre la diversification de l'offre culturelle de la Ville ;

Considérant qu'un contrat de projet a été signé le 21 décembre 2021 dans le programme «Action Cœur de Ville» ;

Considérant que ce dernier intègre trois opérations :

- Requalification et d'aménagement de l'anse du Vieux Port ;
- Création de la Casa di U Mare ;
- Réhabilitation du Palais Caraffa.

Considérant que l'opération dans sa globalité (réhabilitation des parties communes, toiture, façade et aménagement intérieur des pièces de l'étage noble) bénéficie d'une aide au titre du Plan de Transformation, d'Innovation et d'investissement pour la Corse (PTIC) ;

Considérant qu'il convient, au préalable, de procéder à la mise en sécurité et la restauration des collections conservées dans le bâtiment en conditionnant et transportant de pièces à Villeneuve Loubet, dans un lieu sécurisé et climatisé spécialement étudié à cet effet ;

Considérant que le conditionnement et le transport représentent un coût forfaitaire de 39 980 € HT soit 47 976 € TTC ;

Considérant que le stockage des collections est estimé à 1 925 € HT soit 2 310 € TTC par mois, soit 23 100 € HT et 27 720 € TTC par an ;

Considérant que la Ville de Bastia sollicitera une aide auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les années suivantes uniquement pour les prestations de stockage, et ce jusqu'à la livraison de l'opération.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article 1 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Conditionnement, transport et stockage des collections du Palais Caraffa	63 080 €	Etat – DRAC (50%)	31 540 €
		Fonds propre	31 540 €
Total Dépenses	63 080 €	Total Recettes	63 080 €

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce plan de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 25/07/2023

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.